

Nouvelle norme professionnelle pour assurer la continuité des services bancaires des personnes surendettées

En application de la loi Lagarde du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation, l'arrêté du 24 mars 2011 portant homologation de la norme professionnelle sur les relations entre les établissements teneurs de compte et leurs clients concernés par le traitement d'un dossier en commission de surendettement est entré en vigueur le 1^{er} mai 2011. Cet arrêté précise les modalités d'application de l'obligation pour les banques d'assurer la continuité des services bancaires des personnes surendettées ainsi que de proposer des moyens de paiement adaptés à la situation de ces personnes. Le contrôle du respect de cette norme est assuré par l'Autorité de contrôle prudentiel.

La nouvelle norme professionnelle impose aux établissements teneurs de compte :

- de maintenir le compte de dépôt domiciliataire des revenus pendant la phase d'instruction du dossier par les commissions de surendettement et pendant la durée de mise en œuvre du plan de surendettement ou des mesures de traitement du surendettement, sauf comportement gravement répréhensible du client (non-respect par des clauses contractuelles ou de la législation anti-blanchiment) ;
- d'informer les clients concernés des conséquences de la procédure de surendettement sur la gestion de leurs comptes bancaires et sur les moyens de paiement afférents ; de proposer d'adapter ces moyens de paiement à leur situation aux fins d'éviter les incidents de paiement et de leur permettre de répondre à leurs dépenses courantes à coût réduit ;
- de proposer un rendez-vous pour compléter cette information et discuter des adaptations proposées dans un délai de 6 semaines à compter de la décision de recevabilité ;
- d'adapter le montant de l'autorisation de découvert à la situation de surendettement du client, avec l'accord de ce dernier. En effet, du fait de l'interdiction de paiement des dettes antérieures, tous les remboursements de crédit doivent être « gelés » à compter de la recevabilité du dossier, l'autorisation de découvert peut-être adaptée en conséquence ;
- de valoriser auprès des clients concernés, notamment lors du rendez-vous, leur offre d'alerte par SMS sur l'état de leur compte afin d'en faciliter la gestion.

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

Le microcrédit en outre-mer : un succès à consolider

Les Instituts d'émission (IEDOM et IEOM) viennent de publier une étude intitulée « *Le microcrédit professionnel en outre-mer : de la création de mono-entreprise au développement économique durable* ». Ces travaux ont été présentés dans le cadre du Comité économique consultatif de l'IEDOM qui s'est tenu le 27 avril dernier, à Paris. Le microcrédit semble s'appliquer avec pertinence dans les géographies ultramarines, du fait de leur dynamisme en termes de création d'entreprises, des spécificités de leur tissu d'entreprises et d'une demande potentielle importante liée à de forts taux de chômage et à une part élevée de personnes en situation d'exclusion. Progressivement développé en outre-mer, sans adaptation majeure du « modèle » d'origine, ce concept a suscité un engouement indéniable, comme en attestent les taux de progression du microcrédit et la part des entreprises financées. Toutefois, l'accès des personnes les plus démunies à ce dispositif demeure encore insuffisant, de même qu'il peine à jouer pleinement son rôle d'outil d'accompagnement vers la 'bancairisation'.

Les Instituts remercient l'ensemble des acteurs rencontrés dans les DOM et les COM comme en métropole pour leur disponibilité et les nombreuses données fournies.

Pour se procurer l'étude : http://www.iedom.fr/IMG/pdf/noteie_microcredit_professionnel_042011.pdf

Médiation du crédit aux entreprises

Le 4 avril 2011, Christine Lagarde, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et Frédéric Lefebvre, secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des PME, du tourisme et des services, ont reçu à Bercy, Gérard Rameix, Médiateur du crédit aux entreprises, Henri Jullien, directeur général des activités fiduciaires et de place à la Banque de France, Nicolas de Seze, directeur général de l'IEDOM et de l'IEOM, François Pérol, président de la Fédération bancaire française ainsi que des représentants des entreprises pour signer la Charte de la médiation du crédit prorogant jusqu'à fin 2012 le dispositif de la médiation du crédit aux entreprises.

A cette occasion, la ministre a confié à Gérard Rameix une mission de propositions pour faciliter l'accès au crédit des très petites entreprises. Le nombre de dossiers déposés en médiation est en baisse régulière depuis début 2010, cependant la médiation joue pleinement son rôle dans l'accès au crédit des entreprises, notamment les plus petites. Au 1^{er} trimestre 2011, la médiation du crédit a reçu 1 365 dossiers. Le taux de succès est stable à 62 %. 568 entreprises ont été confortées et 7 083 emplois préservés.

Publications au Journal Officiel de la République

Le décret n° 2011-457 du 26 avril 2011 fixant les conditions d'application progressive de la réforme du crédit à la consommation aux contrats de crédit renouvelable en cours a été publié au Journal Officiel de la République du 27 avril 2011.

Publications

1 - ACP

Le rapport annuel d'activité de l'Autorité de contrôle prudentiel est disponible en téléchargement à l'adresse suivante :

<http://www.banque-france.fr/acp/publications/rapport-annuel-d-activite-de-l-acp.htm>

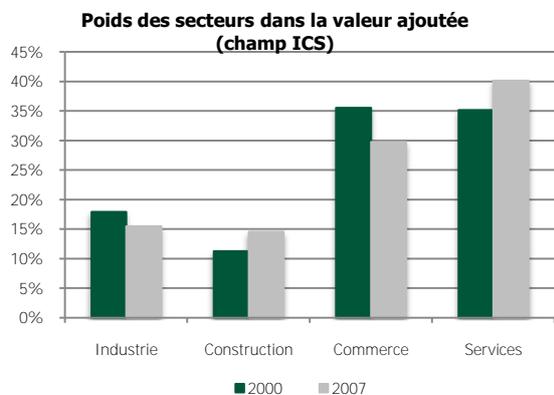
2 – Guyane, Martinique, Guadeloupe : l'évolution institutionnelle, une opportunité, pas une solution miracle

Le rapport d'information n° 410 des sénateurs Christian Cointat et Bernard Frimat fait au nom de la commission des lois est disponible en téléchargement sur : <http://www.senat.fr>

ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

Les entreprises à La Réunion

Dans le cadre du projet CEROM (Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer), l'Insee, l'IEDOM et l'AFD ont réalisé une étude proposant une vue d'ensemble des entreprises réunionnaises et de leurs caractéristiques au regard des entreprises métropolitaines ou des autres DOM. Elle montre que la transition économique de La Réunion vers une société de services s'est poursuivie et amplifiée durant la période 2000 – 2008. L'emploi a fortement progressé, notamment à partir de 2004, porté par la hausse des effectifs salariés dans la construction (qui ont quasiment doublé sur la période) et dans les services, qui concentrent près de 70 % de l'emploi salarié.



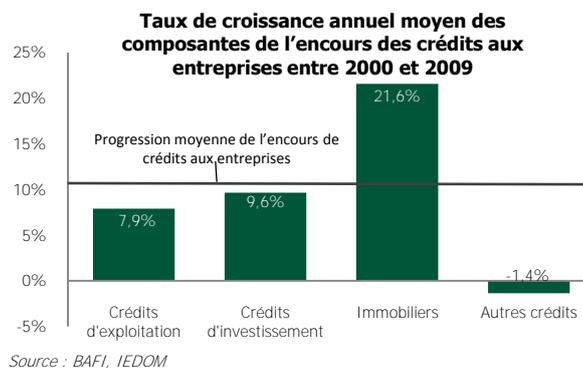
La mutation de l'économie réunionnaise s'est poursuivie dans un contexte de forte croissance. Les services marchands représentent plus de 40 % de la VA globale en 2007 (+ 5 points par rapport à 2000). Le poids de la construction a aussi fortement augmenté, et représente près de 15 % du total en 2007. La valeur ajoutée ayant augmenté plus rapidement que les effectifs salariés, dans un contexte fiscal et réglementaire favorable aux entreprises, son partage s'est fait à part égale au bénéfice des salariés et des entrepreneurs.

Dans ce contexte d'amélioration globale de l'activité, la solvabilité des entreprises¹ (part des capitaux propres dans leur passif total) s'est améliorée, mais reste inférieure à la solvabilité mesurée au niveau national (ratio de solvabilité de respectivement 38,9 % et 40,2 %). En matière d'endettement financier, une dispersion

importante est constatée concernant les entreprises réunionnaises : un quart d'entre elles présentant un taux d'endettement financier brut supérieur à 145 %, très supérieur au taux moyen de 82,6 % en 2008. L'équilibre financier est globalement bien maîtrisé, et les délais de règlement diminuent sur la période 2004 – 2008.

Les entreprises réunionnaises font majoritairement appel aux financeurs installés localement, à la différence des autres DOM. Entre 2000 et 2009, l'encours des crédits aux entreprises a progressé de 10,2 % en moyenne par année. Son évolution reflète la vitalité de l'économie qui a affiché un fort taux de croissance sur la période (notamment entre 2003 et 2007).

L'étude est disponible sur le [site de l'iedom](#).



Le microcrédit professionnel à Mayotte : un outil en plein essor

Le microcrédit professionnel connaît un essor important à Mayotte, sous l'effet des difficultés de la population à s'insérer sur le marché du travail, de la croissance timide du secteur privé et de la persistance de la précarité et d'une économie informelle. Le contexte caractéristique de l'île a conduit à développer des outils spécifiques qui en ont amplifié le succès. Malgré la jeunesse dispositif (moins de 15 ans), les résultats sont encourageants : plus de neuf personnes sur dix parviennent à rembourser leur crédit et le taux de pérennité des entreprises est prometteur : 90 % à trois ans. L'étude est disponible sur le [site de l'iedom](#).

BREVES ECONOMIQUES

LES INDICATEURS DE REFERENCE

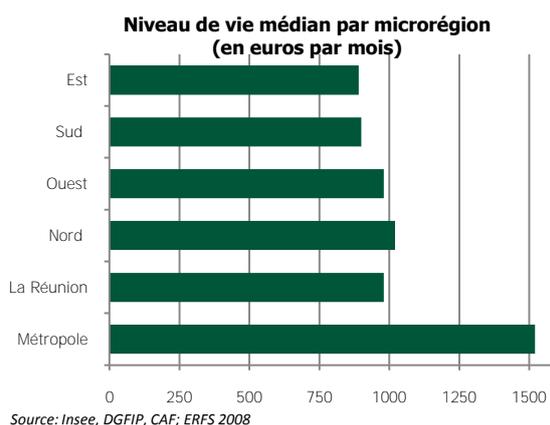
		Données brutes	Δ mois précédent	Glissement annuel
Prix (Insee)	Indice général des prix à la consommation IPC France entière	125,8	+ 0,1 %	+ 2,5 %
	Mars 2011	123,36	+ 0,8 %	+ 2,0 %
RMI + RSO (CAF)	Nombre de bénéficiaires du RMI et RSO	73 356	+ 1,0 %	+ 7,8 %
	Cumul des prestations versées (millions d'€)	417,3	-	+ 2,7 %
Commerce extérieur (Douanes)	Importations (en cumul - millions d'€)	774,3	-	- 34,6 %
	Exportations (en cumul - millions d'€)	37,3	-	+ 1,7 %
	Taux de couverture	4,8 %	-	- 0,2 pt
Demandeurs d'emploi (DTEFP)	Demandeurs d'emploi de catégorie A (données CVS)	117 430	+ 0,1 %	+ 10,7 %

¹ Entreprises couvertes par le fichier bancaire FIBEN (CA supérieur à 750 k€ ou total de crédit supérieur à 380 k€).

LES SECTEURS D'ACTIVITE

		Données brutes	Δ mois précédent	Glissement annuel
Trafic aéroportuaire (CCIR / Syndicat mixte de Pierrefonds)	Nombre de passagers enregistrés aux aéroports de Roland-Garros et de Pierrefonds	168 278	+ 35,5 %	+ 8,6 %
	Cumul 2011	527 528	+ 47,8 %	+ 9,5 %
Construction (Douanes / CERBTP)	Importation de ciment/clinker (millions d'euros)	0,1	n.s.	n.s.
	Cumul 2010 (millions d'euros)	0,6	n.s.	n.s.
	Importation de ciment/clinker (milliers de tonnes)	1,0	n.s.	n.s.
	Cumul 2010 (milliers de tonnes)	5,6	n.s.	n.s.
	Effectifs salariés du BTP	17 223	+ 2,2 %	+ 1,2 %

Inégalités de niveau de vie à La Réunion en 2008



L'Insee a réalisé la nouvelle enquête "Revenus fiscaux et sociaux" (ERFS), qui utilise les données fiscales de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et les données de prestations versées par la CAF de La Réunion. Cette enquête montre **qu'en 2008 le niveau de vie médian réunionnais est de 39 % inférieur à celui de la France métropolitaine**. Les inégalités de revenus sont plus accentuées, malgré le poids des prestations sociales. Plus généralement, 49 % des Réunionnais ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté national. La part de la population métropolitaine ayant un niveau de vie inférieur à ce seuil est d'environ 13 %.

Le rapport inter décile s'établit à 5,2 à La Réunion. Cela signifie que le niveau de vie plancher des 10 % des personnes les plus aisées est 5,2 fois plus élevé que le niveau de vie plafond des 10 % des personnes les plus modestes, contre seulement 3,3 fois en France métropolitaine.

L'étude est disponible sur le [site de l'Insee](#).

Progression du nombre de projets de recrutement pour 2011

L'enquête "Besoins en main-d'œuvre" (BMO) réalisée par le Pôle Emploi et le Crédoc montre une hausse du nombre de projets de recrutement de 2,3% en 2011, **malgré une baisse significative du nombre d'établissements recruteurs**. Ainsi, 18 % des établissements envisagent de recruter, contre 22,5 % en 2010. Cette demande émane majoritairement des activités de services (22 % des projets de recrutement). Ainsi, les métiers de jardiniers salariés et paysagistes (10,7 % de l'ensemble des projets), d'agents d'entretien, de professionnels de l'animation socioculturelle et de secrétaires sont les plus recherchés en 2011. Globalement, les entreprises expriment moins de difficultés pour recruter, mais avec une plus forte saisonnalité. En effet, un quart des projets de recrutement est jugé difficile, contre un tiers en 2010 tandis que 23 % de ces projets correspondent à des emplois saisonniers contre 19 % un an auparavant. **Les résultats de l'enquête sont disponibles sur le [site de Pôle Emploi](#).**

Recul de la production agricole en 2010

Après les hausses observées en 2008 (+ 11,5 %), et en 2009 (+ 2,2 %) la valeur de la production agricole est en léger retrait de - 2 % en 2010. Hormis le secteur de la volaille, des bovins et de l'horticulture qui progressent, tous les autres secteurs sont en très léger recul en 2010. Trois filières constituent l'essentiel de la valeur de la production agricole réunionnaise en 2010 : la canne à sucre (130,5 millions d'euros), les autres productions végétales : fruits, légumes, horticulture (135,2 millions d'euros), et les produits de l'élevage (108,8 millions d'euros).

Élection de Mme Nassimah Dindar à la présidence du Conseil général

Nassimah Dindar a été élue présidente du Conseil général pour un troisième mandat le 31 mars 2011. La nouvelle majorité souhaite mobiliser ses investissements autour des 5 piliers de croissance et de création **d'emplois** : le logement social, les services à la personne, l'agriculture et l'agro-nutrition, l'environnement et les travaux publics, avec un engagement **particulier dans le développement de l'économie sociale et solidaire**. Par ailleurs, depuis 30 avril 2011, elle est également présidente de la Société Immobilière du Département de La Réunion (SIDR).

Ouverture de deux nouveaux magasins Leclerc à La Réunion dans les prochains mois

La Réunion compte actuellement une quinzaine de petits magasins Leclerc et Leclerc Express. L'île devrait voir l'ouverture de deux nouvelles surfaces Leclerc dans les prochains mois ainsi que la rénovation et l'enrichissement des gammes de produits des points de vente existants. D'ici 4 ans, l'enseigne Leclerc compte sur le développement de trois autres installations de magasins afin de passer de 14 à 20 % de parts de marché en terme de **chiffre d'affaires**.

PRINCIPAUX TAUX D'INTERET ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,50%	13/04/2011
Taux de la facilité de prêt marginal	1,25%	13/04/2011
Taux de la facilité de dépôt	2,00%	13/04/2011

Taux d'intérêt légal			Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/02/11)					
ANNEE	2011	0,38%	JO du 03/02/11	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2010	0,65%	JO du 11/02/10	2,00%	2,00%	2,50%	2,50%	1,25%

* hors prime d'Etat

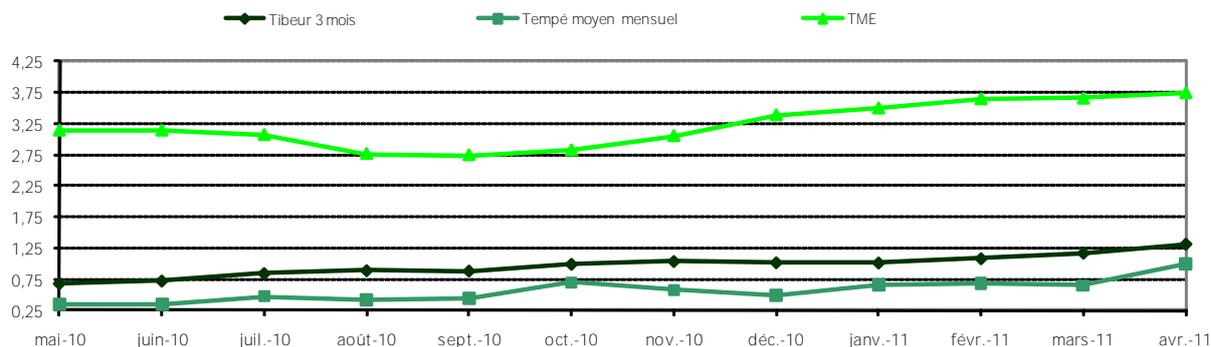
Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR (Avril 2011)			
Janvier	Février	Mars	Avril	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,6672%	0,6780%	0,6483%	1,0016%	1,1290%	1,3220%	1,6220%	2,0870%
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Janvier	Février	Mars	Avril	Janvier	Février	Mars	Avril
3,50%	3,65%	3,66%	3,75%	3,70%	3,85%	3,86%	3,95%

Taux de l'usure (applicable au deuxième trimestre 2011)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers		Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	9,12%
Prêts à taux fixe	5,61%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	5,01%
Prêts à taux variable	5,01%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	5,77%
Prêts relais	5,99%	Découverts en compte (1)	13,77%
Autres prêts		Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	5,65%
Prêts d'un montant < ou = à 1524 €	21,47%		
Découverts en compte, crédits renouvelables et financements d'achats ou de ventes à tempérament	19,53%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	
Prêts personnels et autres prêts	8,03%	Découverts en compte	8,03%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

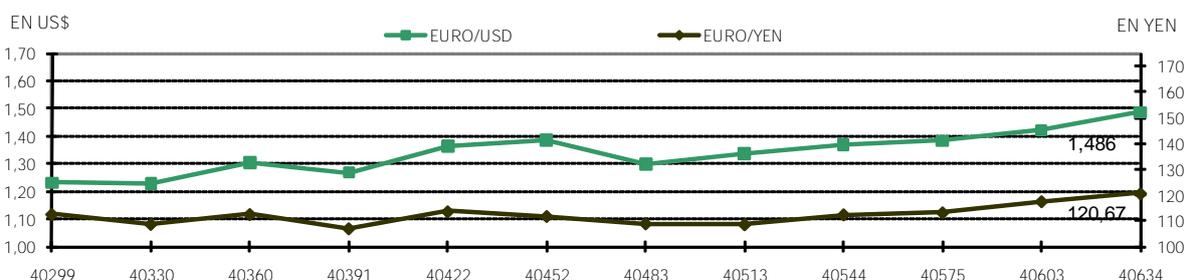
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,4860	EURO/ZAR (Afrique du sud)	9,7994	EURO/SRD (Surinam)	4,90530
EURO/JPY (Japon)	120,6700	EURO/BWP (Botswana)	9,45570	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,66080
EURO/CAD (Canada)	1,4102	EURO/SCR (Seychelles)	18,2016	EURO/DOP (Rép. Dom.)	56,2766
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,89170	EURO/MUR (Maurice)	40,9991	EURO/BBD (La Barbade)	2,97300
EURO/SGD (Singapour)	1,8205	EURO/BRL (Brésil)	2,3464	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	9,52000
EURO/HKD (Hong-Kong)	11,5427	EURO/VEF (Vénézuéla)	6,38370	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2878,8133	EURO/XCD (Dominique)	4,0135	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK
	15,6466 EEK			

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : Arnaud BELLAMY-BROWN

Editeur et Imprimeur : IEDOM - 4 rue de la compagnie 97400 Saint Denis

Achevé d'imprimer le 09 mai 2011 - Dépôt légal : mai 2011 - ISSN 1240-3857